



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit mai, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du douze mai 2017, s'est réuni en Mairie de Larajasse sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire.

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Jean Michel CALVI, Christine DENIS, Christiane FONT, Geneviève FAYOLLE, Anne DITCHFIELD, Franck GUILLON, Régis GUINAND, Lionel MILETIC (arrivé à 20h45), Franck ESSERTEL

Absents :

Excusés : Marie Andrée COUTURIER, Anne Sophie BOUTEILLE, Karine FONT, Jérôme GUBIEN

Pouvoirs : Anne Sophie BOUTEILLE à Claude GOY, Lionel MILETIC à Fabrice BOUCHUT

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Claude GOY

▪ **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 20 Avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

▪ **Délibérations**

⇒ ***N° 2017-31 : Approbation adhésion Communes de Chatelus, Chevrières, Grammond, Maringes, Saint Denis sur Coise, Virigneux et Viricelles à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais au 1er Janvier 2018***

Monsieur le maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 24 Avril 2017 ; le Président de la CC des Monts du Lyonnais a notifié la délibération du conseil communautaire du 21 mars 2017 approuvant à l'unanimité l'intégration des 7 communes de la Loire au périmètre de la CCMDL au 1er janvier 2018.

Cette décision est intervenue après que les conseils municipaux des communes de Châtelus, Chevrières, Grammond, Maringes, Saint Denis sur Coise, Viricelles et Virigneux aient délibéré à une large majorité pour quitter la communauté de communes de Forez Est, et rejoindre la communauté de communes des Monts du Lyonnais au 1er janvier 2018 selon le principe validé par le Préfet de la Loire en 2016 en application de l'article L5214-26 du code général des collectivités territoriales.

En application de l'art L5211-18, le conseil municipal de chaque commune membre de la CCMDL dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de la CCMDL pour se prononcer sur l'admission de ces nouvelles communes, dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale : soit deux tiers des communes représentant la moitié de la population totale concernée ou la moitié des communes représentant deux tiers de la population totale.

Monsieur le maire rappelle que cette délibération est l'aboutissement de la volonté partagée par le plus grand nombre de constituer une communauté de communes à l'échelle des Monts du Lyonnais. Il propose au Conseil municipal de bien vouloir délibérer pour approuver l'adhésion de ces 7 communes à la Communauté de communes des Monts du Lyonnais au 1er janvier 2018.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2017-32 : Approbation subvention à l'Association Sportive de Larajasse**

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal a voté des crédits pour un montant global de 80 000 € au compte 6574 « subventions aux associations ».

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'étudier les demandes de subventions des associations. Monsieur Régis GUINAND présente la demande formulée par l'Association Sportive de Larajasse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1500 € à l'Association Sportive de Larajasse.

Approuvé à l'unanimité

⇒ **N° 2017-33 : Approbation subvention à l'association RASED**

Monsieur Régis GUINAND présente la demande formulée par le RASED. Le RASED est une structure qui comprend deux enseignants et une psychologue scolaire qui interviennent au service des écoles publiques si les écoles en font la demande. Le RASED demande une subvention de 224 euros qui se décompose comme suit :

- 3 euros par élève de l'école publique soit 174 euros
- 50 euros pour financer du petit matériel et envisager le financement d'une malette wisc 5

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 224 € au RASED.

Adopté à l'unanimité

- **Questions diverses**

Commission Urbanisme

- Etude des demandes d'urbanisme en cours

Commission Finances

- Suivi du budget 2017
- Le Trésor Public sensibilise la commune sur la prochaine révision des valeurs locatives annoncée par l'Etat qui aura des impacts sur les impôts locaux payés par les ménages

Commission Culture

- Fête de la musique
 - 17 juin à partir de 19 H dans la cour de l'ancienne école de Lamure
- Journée du patrimoine
 - Pour ceux qui veulent participer au spectacle : vendredi 2 juin à 19 H à l'ancienne école de l'Aubépin.

Conseil Municipal des enfants

- Le samedi 6 mai 2017 nous avons procédé à l'élection du Maire et des Adjoints.
 - Maire : Lucas Guinand
 - Adjoints : Anna Guillon et Lilian Vernay
- Les projets des enfants pour ce mandat :
 - Continuité du projet avec la maison de retraite un mercredi sur deux
 - Activités de jeux de société avec les personnes âgées
 - Skatepark
 - Plantations sur la commune
 - Créer des jardins partagés
 - Organiser une course de vélo
 - Mais aussi organisation des espaces publics avec + de poubelles, les accès PMR.....

Informations diverses

- Inauguration du Groupe Scolaire, de la chaufferie communale et de l'aménagement du centre bourg de Larajasse le Samedi 24 Juin 2017, à 10h30
- Semaine du développement durable du 30/05 au 05/06 (diverses animations, notamment un après midi festif le samedi 03/06, de 14h à 21h, au Parc Eco Habitat à St Symphorien sur Coise avec un vélo concert le soir)
- Projet de Maison du Randonneur : la commune a sollicité une étude de faisabilité par l'intermédiaire de la Région Auvergne Rhône Alpes. Cette étude a été réalisée par un cabinet indépendant et financé à 100 % par la Région. Cette étude a démontré que le projet de la Maison du randonneur de la commune tel quel aurait du mal à être viable tant en termes d'attractivité pour un gérant que pour sa viabilité économique. Les Monts du Lyonnais font l'objet d'un phénomène de « résidence secondaire » sans grande attractivité touristique. Les randonneurs ou les visiteurs viennent principalement à la journée. Afin que ce projet puisse voir le jour, il convient d'apporter une offre qui comporterait trois volets : l'accueil des randonneurs et de rassemblements familiaux, un espace de restauration et un commerce local (épicerie, poste, tabac...) La commune va donc demander une étude plus poussée en ce sens pour tenir compte de ces remarques.
- Le projet d'aménagement d'un terrain synthétique ne pourra probablement pas être réalisé sous ce mandat

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00
Le prochain Conseil Municipal se tiendra le Jeudi 15 Juin, à 20h00, en Mairie**